

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER BASTILLE POPINCOURT

Le lundi 9 octobre 2017

## Ordre du jour

1. Utilisation du budget d'investissement du Conseil de quartier
2. Présentation du renouvellement du groupe d'animation du Conseil de quartier
3. Bilan des commissions
4. Tirage au sort des membres du groupe d'animation

### **1. Utilisation du budget d'investissement du Conseil de quartier**

Le budget d'investissement annuel des Conseils de quartier correspond à 8 264€. Ce budget permet au Conseil de quartier de financer des projets d'intérêt général et pérennes, permettant d'améliorer l'espace public et le cadre de vie ainsi que d'acquérir des biens durables.

Les crédits annuels d'investissement de chaque conseil de quartier peuvent être reportés dans la limite de deux ans. Au bout de deux ans, les reliquats des crédits d'investissements sont perdus. C'est donc la dernière plénière cette année pour engager les reliquats des crédits ouverts en 2015 soit 4538 euros pour le conseil de quartier Bastille Popincourt.

#### Propositions d'investissements présentées au vote :

- L'installation de deux bancs (sur l'esplanade Gilles Jacquier et au 102 avenue Ledru Rollin).  
Coût pour les 2 bancs : 1 000€
- La création d'une zone vélos au 39 rue Sedaine (devant le primeur bio). Coût provisionnel forfaitaire : 5 000€.

Les trois opérations sont votées

### **2. Bilan des commissions**

- Santé et vivre ensemble.
- Espaces verts et végétalisation
- Propreté et cadre de vie
- Animation et culture
- Développement durable et économie circulaire
- Urbanisme et espace public
- Place de la Bastille
- Patrimoine.

Suite à la présentation du bilan de chaque commission, et le constat que certaines ne fonctionnent plus ou n'ont plus de sujet, il est proposé à l'assemblée de poursuivre leur activité, de la supprimer ou d'en créer de nouvelles.

### **Nouvelles commissions :**

- Santé, solidarité, égalité hommes/femmes
- Espaces verts, végétalisation
- Culture, sport
- Propreté, cadre de vie
- Développement économique
- Urbanisme, espace public

### **3. Présentation du renouvellement du groupe d'animation**

Chaque commission est représentée au sein d'un groupe d'animation par une à trois personnes. Ce groupe d'animation coordonne les activités du Conseil de quartier. **Comme le prévoit l'article 2 du règlement adopté lors du Conseil d'arrondissement du 18 septembre 2014, ses membres sont désignés par tirage au sort parmi les volontaires, jusqu'à trois par commission pour une durée de trois ans.** Un membre du groupe d'animation ne peut représenter qu'une commission.

### **4. Tirage au sort des membres du groupe d'animation**

Sur la base du volontariat, les représentants des commissions ont été tirés au sort comme suit :

<b>CONSEIL DE QUARTIER BASTILLE POPINCOURT</b>		
<b>COMMISSIONS</b>	<b>REPRÉSENTANTS</b>	
	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
SANTÉ/SOLIDARITÉ/ÉGALITÉ HOMMES FEMMES	GOATER	Delphine
ESPACES VERTS/VÉGÉTALISATION	THOMSON	Edith
	CHARPENTIER	Michel
CULTURE/SPORT	DA CALVA	Céline
	MEYER	Michel
	BOYER	Gisèle
PROPRETÉ/CADRE DE VIE	MARQUIS	Anne
	LEFEBVRE	Alain
	ROY	Jacqueline
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	ABA	Lynda
	DELERIVE	Christian
	CHAUFFIER	Antoine
URBANISME/ESPACE PUBLIC	ADALLA- CHARPIOT	Alexis
	GRIBE	Francis
	POUSSIER	Christelle

## **5. Point d'information concernant la création d'un marché bio sur la place du Père Chaillet**

Suite aux conclusions de l'étude menée par l'agence « Intencité », mandatée par la Mairie de Paris afin de réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité pour la création du marché, une réunion publique se tiendra courant novembre/décembre.

En ce qui concerne le manège, dont l'autorisation est arrivée à échéance en juin dernier. Le Maire a demandé aux services de la Ville de Paris à ce qu'une prolongation puisse être accordée jusqu'à la fin du mois de novembre.

Il est rappelé qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet et conformément à l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, toutes les occupations du domaine public de ce type devront être remises en concurrence par le biais d'un appel à propositions auquel la gestionnaire actuelle pourra candidater.